

**Rapport au Conseil communal d'Yverdon-les-Bains de la commission
chargée d'étudier le préavis n°12 du 25 mai 2007**

concernant

**Une demande de crédit d'étude de fr. 1'500'000.- en vue de la réalisation du
Centre sportifs des Iles (salle de sports triple avec gradins, cantine scolaire et
garderie)**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission s'est réunie le 14 juin 2007 à la salle des conférences I de l'Hôtel de Ville. Elle était composée de Mmes Magrieta Donker, Silvia Giorgiatti Sutterlet, Carmen Tanner, de MM Bexhet Halimi, Eric Gentizon (remplaçant M.Yves Richard), Yves Vuagniaux, Michel Werkle et Jean-Louis Vial désigné comme rapporteur.

Etaient également présents MM les municipaux Paul-Arthur Treyvaud et Daniel von Siebenthal, MM. Markus Baertschi, chef URBAT, Gildo Dall'Aglio, chef du service des affaires sociales et Gustave Millasson, directeur ESLM. Ils nous ont apporté toutes les informations nécessaires et nous les en remercions.

Précision importante : comme mentionné au point 7 du préavis, la commission doit se prononcer sur une demande de crédit d'étude et non sur le crédit d'ouvrage.

L'étude porte sur un projet répondant à des besoins scolaires, sportifs et sociaux.

Besoins scolaires : le besoin actuel de salles de gymnastique est si évident que, même en cas de réalisation de la salle triple projetée, il ne serait pas comblé. Comme écrit dans le préavis, le CPNV pourrait être intéressé à l'une des trois salles projetées et l'Etat de VD pourrait ainsi prendre à sa charge le financement de cette 3e salle.

Besoins sportifs : le manque actuel d'une salle à gradins fixes est lui aussi évident. Elle permettrait d'organiser des manifestations d'envergure cantonale, nationale, voire internationale pour autant qu'elle soit aux normes requises. Ce point essentiel n'a pas été confirmé formellement par les auteurs de cette pré-étude. Il est évident aussi que nombre de sociétés sportives locales pourraient profiter de ces nouveaux locaux. Ce complexe sportif permettrait aussi à Yverdon-les-Bains de rayonner sur le plan sportif.

Besoins sociaux : La réalisation d'une cantine permettrait de répondre aux besoins des sociétés sportives organisant des manifestations hors temps scolaire. Elle renforcerait fortement le pouvoir attractif de ce site. Elle résoudrait aussi en partie les problèmes liés au repas de midi des élèves, quelle que soit l'évolution future des besoins scolaires (augmentation du nombre d'élèves dans les écoles environnantes et au CPNV, horaire continu, harmonisation des horaires...). Un éventuel cloisonnement de l'espace permettrait de moduler la demande. Elle ne devrait en aucun cas devenir une "usine à nourrir" !

La garderie envisagée serait située dans un quartier à fort potentiel de développement. Elle remplacerait la garderie "Les Goélands" située à St-Roch et ne disposant pas d'un espace vert. Sa réalisation permettrait de gagner une vingtaine de places. Le problème d'une "communalisation" de facto reste en suspens.

Le nombre de conditionnels de cette brève présentation montre bien qu'il y a encore beaucoup d'inconnues. Le projet est-il surdimensionné ou au contraire sous-dimensionné ? Même question pour les parkings. Qu'en est-il d'Agenda 21 ? Y aura-t-il un concept énergétique pointu ? L'accès au site dépendant de la réalisation de l'Avenue des 3 Lacs, pourra-t-on se contenter longtemps de solutions provisoires ? Les dimensions de la salle triple seront-elles aux normes des fédérations sportives ? Qu'en est-il des aménagements extérieurs ? Le site sera-t-il bien desservi par les transports publics ? L'aménagement de la cantine permettra-t-il des repas conviviaux et faciles à gérer en cas de forte affluence d'écoliers ? Le coût de l'étude est-il raisonnable ?

Il est évident qu'il est difficile de répondre de manière précise à toutes ces questions, vu que le présent préavis ne présente qu'une étude de projet et non le projet définitif. Pourtant des réponses ont été données. La salle de gymnastique n'est en tout cas pas surdimensionnée. Elle sera la salle "phare" pour les compétitions, mais n'empêchera pas la réalisation d'autres projets plus modestes répondant aux besoins d'autres quartiers de la ville. Le projet devra entrer dans le cadre d'Agenda 21 et un concept énergétique sera élaboré. Une comparaison avec d'autres sites déjà réalisés sera effectuée pour évaluer les besoins en parking. Leur revêtement sera "doux" pour permettre aux eaux de pluie d'être absorbées par le terrain. Contact sera pris avec les sociétés sportives en ce qui concerne la mise aux normes de la salle de gymnastique. Le coût de l'étude est conforme aux pratiques actuelles et couvrira le 57,5 % des prestations en cas d'acceptation du projet. Enfin à un commissaire s'étonnant du coût final estimé de la salle de gymnastique (12'200'000 frs) en cas de réalisation de ce projet, il a été répondu que des comparaisons étaient possibles avec des ouvrages semblables existants. Ces comparaisons (source : URBAT) sont favorables au projet yverdonnois :

Projet de salle triple aux Iles : 11'600'000.- Prix sans aménagements ext. ni le mobilier soit 398.-/m3

Vieux-Moulin Lausanne 2006. Salle triple donc comparable en tous points à notre projet.
Coût 14'700'000.- sans aménagements extérieurs et mobilier soit 496.-/m3

Cheminet, Yverdon 2003. 1 Salle de gym + construction scolaire.
Coût 12'800'000.- sans aménagements ext. et mobilier soit 453.-/m3

Le cas de St.-Gall (projet subventionné !)

Un article publié en allemand fait référence à l'athletik zentrum de St.-Gall. Ce complexe de 7 salles de gym, dont les tribunes peuvent accueillir jusqu'à 3'000 personnes, représente un investissement total de quelques 41.1 mio (ce montant est cependant partiel et l'on ne connaît pas le coût total de l'opération). Rapportée au volume construit annoncé on arrive à un montant de 350.-/m3

Conclusions :

La commission estime que ce projet comporte beaucoup d'inconnues, mais qu'il est absolument nécessaire qu'il soit étudié et elle espère qu'il sera réalisé. Elle émet une série de voeux devant entrer dans cette étude :

- une étude approfondie sur le dimensionnement
- la consultation des sociétés sportives
- l'intégration d'Agenda 21
- l'intégration d'un concept énergétique
- une salle répondant aux normes internationales
- les gradins doivent être fixes et en nombre suffisant (minimum 1'000 places)
- une étude comparative sur les parkings
- une étude de l'opportunité d'une présence (intendant, concierge) sur le site
- la déserte du site par les transports publics
- une étude sur la mobilité

En outre, la commission, constatant que les aménagements extérieurs n'apparaissent pas dans le concept "Centre sportif des Iles", propose, à l'unanimité de ses membres, d'amender l'article premier comme suit :

Article 1.- Un crédit d'étude de fr. 1'500'000.- est accordé à la Municipalité en vue de la réalisation du Centre sportif des Iles (salle de sports triple avec gradins, cantine scolaire, garderie et aménagements extérieurs).

A l'unanimité de ses membres, la commission vous propose d'accepter les articles 2 et 3 tels que présentés.

Yverdon-les-Bains, le 15 juin 2007

Jean-Louis Vial